

COMMISSION SPORTIVE JEUNES

Réunion du : 22 septembre 2022 à Varennes-Vauzelles.

Procès-verbal N° 4

Présidence: M. Alain BUCHETON.

Présents:MM.TREPKA Nicolas – ARCHAMBAULT Anthony.

Secrétaire de séance : Mme Cécile TOURNOIS

1 – REUNION DE RENTREE DES EDUCATEURS

SAMEDI 24 SEPTEMBRE à 9H30 (Stade de Guérigny) – Educateurs en charge des équipes U7.

(Ces dates annulent et remplacent le positionnement publié sur notre PV N° 38 du 30 Juin).

La commission insiste sur l'importance de la présence du ou des éducateurs, en charge d'équipe(s) U7. (Nouvelle organisation, mise en place)
Pointage des présents à partir de 9H45.

2 - DATES DE REPRISES

- Pour la catégorie U9, reprise-le : SAMEDI 24 SEPTEMBRE.
- Pour la catégorie U7, reprise-le : SAMEDI 1^{er}OCTOBRE.

(Ces dates annulent et remplacent le positionnement publié sur notre PV N° 38 du 30 Juin).

3 - FOOT A 11

La commission prend connaissance de l'accord des clubs, AS Guérigny-Urzy et US La Charité pour faire une entente en U18 D2.

- Par conséquent la poule U18 D2 composée de 7 équipes avec un exempt (matches simples) bascule sur une poule de 6 équipes en matches Aller/Retour, 10 dates.
- Voir communication aux clubs du secrétariat en date du 21 septembre à 16h45.

3.1. Demandes de modifications de rencontres.

Championnat U18 Brassage poule D1- Match N° 50790.1, Snid 2/ US Cosne 2du 24 septembre. La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs **pour avancer cette rencontre à11h00.** Demande acceptée.

Championnat U18 Brassage poule D1- Match N° 50792.1, FC Nevers 1 / CS Corbigny 1 du 24 septembre. La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs **pour reporter cette rencontre au 25 septembre à 14h00.**

Demande acceptée.

Championnat U15 Brassage poule D1- Match N° 50442.1, US Cosne 2/ US La Charité 1du 24 septembre. La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs **pour avancer cette rencontre à 13h00.** Demande acceptée.

Championnat U15 Brassage poule D2- Match N° 50456.1, Ent. Snid 2/ US St Pierre 1 du 24 septembre. La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs **pour reporter cette rencontre au 1**^{er} **octobre à 10h00.**

Demande acceptée.

Championnat U15 Brassage poule D2- Match N° 50459.1, Ent. US Moulins 1 / Ent. RCNCS 1 du 24 septembre. La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs **pour reporter cette rencontre au 26 novembre.**

Demande acceptée.

Amende pour demande de modification de match hors délai, 10€ aux deux clubs.

4 - FOOT A 8

4.1. Demandes de modifications de rencontres.

Championnat U13 Brassage poule D1 - Match N° 50772.1, Snid 1 / FC Nevers 1 du 17 septembre. La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs **pour reporter cette rencontre au 26 novembre.**

Demande acceptée.

Championnat U13 Brassage poule D2 **B** - Match N° 50848.1, AS Guérigny Urzy 1 / JS Marzy 2 du 17 septembre. La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs **pour reporter cette rencontre au mercredi 5 octobre à 17h30.**

Demande acceptée.

Championnat U13 Brassage poule D2 F - Match N° 50918.1, UF La Machine 1 / AS St Benin 1 du 17 septembre. La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs **pour reporter cette rencontre au 26 novembre.**

Demande acceptée.

5 - INFOS CLUBS

Rappel de la procédure officielle « changement de date / heure » via « FOOTCLUBS » :

Cette procédure est incontournable comme stipulée page 124 de l'annuaire du District de la Nièvre de Football.

- Cette demande de report doit nous parvenir « ABOUTIE » avec, la future date de jeu ou du changement d'heure. Nul besoin de passer par « FOOTCLUBS » pour nous dire que la rencontre sera jouée ultérieurement. Toutefois si cette dite rencontre devait être arbitrée par un officiel, un simple courriel au secrétariat du District devra impérativement nous en informer et ce au plus tard le vendredi 15h00.
- 2. Comme la saison dernière, une rencontre non jouée et non repositionnée sera systématiquement reportée au 01 janvier 2023(*date fictive*) afin que les clubs puissent prochainement adresser une demande de report via « FootClubs ».
- 3. Foot à 11 et à 8: Une rencontre non jouée à la date initialement prévue au calendrier officiel pourra être repositionnée dès le mercredi suivant à la seule condition qu'un mail des 2 clubs soit adressé au secrétariat du District au plus tard le lundi minuit. Ce mail devra bien entendu préciser l'heure de la rencontre et le lieu. Si ces conditions n'étaient pas respectées, la rencontre serait considérée comme jouée sans l'accord de la commission et entraînera une amende pour les deux clubs.

6 - ARRETE MUNICIPAL

De la municipalité de Chatillon en Bazois stipulant l'interdiction d'utiliser le terrain municipal du 22 septembre au 24 octobre inclus.

Par conséquent :

- En U13 Brassage poule D2 E, la rencontre suivante du 22 octobre **sera inversée** pendant cette période d'interdiction :
 - o CS Chatillon 1 / CS Corbigny 1, match n° 50891.1.
 - Le match retour aura lieu à Chatillon.
- Pour les plateaux football d'animation, Nicolas TREPKA communiquera en début de semaine prochaine les nouveaux sites de jeu.

Le Président, Alain BUCHETON.



Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

La commission précise que les réponses apportées aux courriers/correspondances des clubs, n'appelant pas de décisions, ne sont pas susceptibles d'appel.